



## AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

**Création d'une œuvre pour un sentier artistique d'interprétation et d'immersion nocturne dans la forêt de Beynaves (Commune de Sainte-Colombe, Hautes-Alpes) au sein du Parc naturel régional des Baronnies provençales par un artiste ou une équipe artistique**

### Contexte

Le territoire du Parc naturel régional des Baronnies provençales présente une qualité de ciel nocturne particulièrement intéressante. Le Parc s'est donc engagé dans des actions de promotion et de valorisation de cette ressource sur son territoire, comme le dépôt de la candidature au label international de "réserve internationale de ciel étoilé". Il souhaite proposer une découverte de la nuit, associant des équipements d'interprétation pour la diffusion de contenus scientifiques, historiques et d'informations sur la nuit, à l'installation d'œuvres artistiques de toute nature en lien avec le thème, qui viendraient conforter la dimension expérientielle et sensorielle d'un parcours en pleine nature.

### Spécificité du programme

Le site retenu pour la création de ce parcours se situe dans un Espace Naturel Sensible au sein de la forêt de Beynaves (Sainte-Colombe, département des Hautes-Alpes). La proposition artistique sera intégrée au parcours du sentier de découverte de l'environnement nocturne et permettra de solliciter les différents sens des visiteurs dans une immersion nocturne.

Les sources d'inspiration envisagées ne sont volontairement pas déterminées et peuvent s'attacher à l'ensemble des thématiques liées à la nuit. En fonction des thèmes abordés par l'artiste ou l'équipe artistique, un matériel d'interprétation sera créé pour venir compléter l'approche développée de façon spécifique par la proposition artistique. Sa réalisation pourra être à la charge d'un(e) paysagiste concepteur qui sera désigné(e) par le Parc naturel régional et qui travaillera en étroite collaboration avec l'artiste ou l'équipe artistique retenu(e).

### Modalités de candidatures

Date limite de réception des candidatures : 14 octobre 2022 à 12h

Sélection par le comité artistique de 3 artistes pour la phase d'étude : deuxième quinzaine d'octobre 2022

Remise des études par les 3 artistes présélectionnés : 3 février 2023

Il est demandé aux candidats d'adresser :

- une note précisant les motivations du candidat au regard du contexte et du programme de commande.
- un dossier artistique présentant la démarche artistique, témoignant de réalisations dans un contexte similaire ou dans le cadre de la commande publique,
- une garantie professionnelle (numéro de SIRET ou équivalents étrangers),
- un CV détaillé permettant de juger du parcours professionnel du candidat.

Pour réaliser l'étude, les 3 artistes ou équipes artistiques présélectionnés disposeront d'un budget de 4 000 € TTC chacun. Le montant prévu pour la phase de réalisation sera à définir par les artistes retenus dans la phase étude qui présenteront leurs projets accompagnés d'un budget détaillé.

### Renseignements

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus auprès de Alexandre VERNIN ([avernin@baronnies-provencales.fr](mailto:avernin@baronnies-provencales.fr)), Fabienne MELINE ([fmeline@baronnies-provencales.fr](mailto:fmeline@baronnies-provencales.fr))

Cet appel à candidatures et le règlement de la consultation sont téléchargeables sur le site <https://www.baronnies-provencales.fr/>